

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2009

---

LOI DE FINANCES POUR 2010 (C.M.P.) - (n° 2154)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 3

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 13 QUINQUIES

À la fin de l'alinéa 2, substituer au mot :

« cinquième »,

le mot :

« sixième ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel